



Si possible, se faire aider pour les manutentions délicates, et penser à l'hygiène des postures ; une formation aux gestes et postures peut être donnée par votre Service de Santé au Travail.

Utilisez les moyens de manutention mis à disposition.

Consultez votre médecin traitant ou votre médecin du travail dès qu'un projet de grossesse est envisagé ; la déclaration d'une grossesse en cours à votre employeur, bien que non obligatoire, est le seul moyen de bénéficier des mesures réglementaires de protection de la grossesse. En effet, certaines expositions sont à risque pour l'embryon ou le fœtus : rayonnements ionisants, gaz anesthésiques...



Certains examens devront être réalisés, certaines précautions devront être renforcées. L'immunité vis-à-vis de la toxoplasmose doit notamment être vérifiée.

La vaccination contre le tétanos (ou diphtérie-tétanos-polio) est recommandée à tous les salariés. La vaccination par le BCG au moins une fois dans une vie est souhaitable. La vaccination contre la leptospirose peut se discuter.

La vaccination contre la rage est recommandée, même si aucun cas de rage autochtone n'a été rapporté en France depuis longtemps. En effet, quelques cas importés ont été décrits (animaux introduits illégalement en France et provenant de pays où la rage est présente).

VETERINAIRES

Comment se protéger au travail



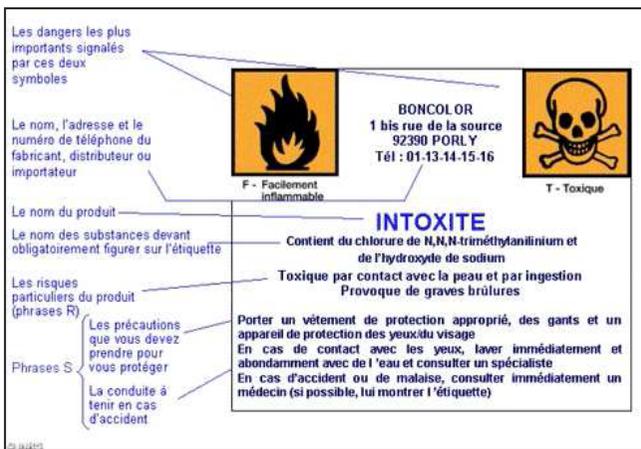
Lavez-vous très régulièrement les mains. Séchez-les avec douceur, idéalement avec une serviette en papier.

Ne portez pas les mains à votre bouche ou à vos yeux pendant le travail. Ne buvez pas, ne mangez pas dans les locaux de travail, hormis les locaux destinés exclusivement à cet usage, dans lesquels il faut retirer la blouse.

Portez des gants adaptés dès qu'un risque chimique ou infectieux est envisagé. Préférez les gants en vinyle aux gants en latex, qui sont plus allergisants.



Le sol et les plans de travail doivent faire l'objet d'un nettoyage soigneux fréquent. Pensez à aérer les locaux. Nettoyez les litières tous les jours.



Lisez les étiquettes des produits chimiques utilisés pour en connaître les dangers et les modalités de protection



En cas d'accident d'exposition à un produit biologique (piqûre, coupure, projection, etc) :

- interrompre le soin (tout en assurant la sécurité des autres et de l'animal)
- au niveau de la peau

- ne pas faire saigner ; laisser saigner spontanément
- nettoyer à l'eau et au savon puis rincer
- appliquer pendant au moins 5 minutes un antiseptique (eau de javel à 9° chlorométrique (2,6% chlore actif) à diluer au 1/5, soluté de dakin, à défaut alcool à 70°, polyvidone iodée en solution dermique, chlorhexidine alcoolique)

- au niveau des muqueuses (projection) : rincer pendant au moins 5 minutes à l'eau ou au sérum physiologique. Si port de lentilles de contact, bien les rincer.
- déclarer l'accident du travail à votre employeur

Respectez les procédures mises en place pour l'utilisation des produits chimiques ou des produits pharmaceutiques (concentrations, modes opératoires...)

Pictogrammes de danger

Société BONCOLOR
1bis, rue de la source 92390 PORLY
Tél. 01-23-45-67-89

TRICHLOROETHYLENE

Mention d'avertissement : **DANGER**

Mentions de danger :
Peut provoquer le cancer
Susceptible d'inclure des anomalies génétiques
Provoque une sévère irritation des yeux
Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Noctif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin
Éviter le rejet dans l'environnement

N° CE 201-167-4

Toute piqûre potentiellement septique doit faire l'objet d'un avis médical. Les plaies profondes, surtout à la main, doivent être montrées à un chirurgien rapidement.



Autant que faire se peut, privilégiez l'anesthésie par injection qui exonère de la problématique des gaz anesthésiques susceptibles de polluer les locaux



Utilisez les collecteurs adéquats pour les déchets

Portez un masque respiratoire de type FFP2 et un écran ou des lunettes protégeant les yeux dès lors qu'existe un risque de projection (détartrage, etc), ou pour une activité exposant à des poussières potentiellement infectantes



Utilisez les moyens de protections individuels lors de la prise de radiographies : tablier, gants, lunettes, cache thyroïde et respectez scrupuleusement les procédures visant à diminuer l'exposition. Portez toujours votre dosimètre individuel au niveau de la poitrine. Il doit être placé sous le tablier de protection.